

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Juin 2018

7565

#### ■ Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la création d'un parking au droit du futur groupe scolaire Les Peupliers sur la commune de CEYRESTE

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La commune de CEYRESTE a pris en charge la construction d'une école au droit du rond-point Saint Antoine / Peupliers. Cette école devrait ouvrir pour la rentrée de septembre 2018.

Compte tenu de cet aménagement scolaire, la Métropole Aix-Marseille Provence a souhaité aménager un parking au droit du futur établissement scolaire. Ce parking public desservira les riverains et les parents d'élèves.

La surface à aménager est de 4 500m<sup>2</sup>.

A cet effet, l'opération d'investissement n°2017101200 « Ceyreste – Création parking au droit futur groupe scolaire Les Peupliers » » pour un montant de 1 000 000 € TTC inscrite au budget Métropole et enregistrée dans l'autorisation de programme 171141BP du programme 14 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

• **Considérant**

**Considérant**

- La nécessité de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement d'un montant total de 1 000 000 € TTC afin d'en permettre sa réalisation.
- La nécessité d'inscrire les crédits de paiement aux exercices budgétaires concernés.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement n°2017101200 «Ceyreste – Création parking au droit futur groupe scolaire Les Peupliers » pour un montant de 1 000 000 € TTC inscrite au budget Métropole et enregistrée dans l'autorisation de programme 171141BP du programme 14 de la Métropole.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2018. L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2018 : 400 000 € TTC

• **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC